

DEC141203DR01

Décision portant délégation de signature à Monsieur Nicolas BRESCH pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité USR3155_3 intitulée Institut de recherche sur l'architecture antique

LE DIRECTEUR D'UNITE,

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision DEC132580INSHS du 3 septembre 2013 portant nomination de Monsieur Xavier LAFON directeur de l'unité USR3155_3, intitulée « Institut de recherche sur l'architecture antique » ;

DECIDE :

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Nicolas BRESCH, Ingénieur de recherche 2^{ème} classe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée¹.

Article 2

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Aix-En-Provence, le 8 avril 2014

Le Directeur d'unité
Xavier LAFON

¹ Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014